



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA
SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 12 MARS 2025 À
19H00**

Personne(s) présente(s) :

M. François Boily, conseiller municipal
Mme Marie Ignaczak, présidente
Mme Danielle Pelletier, secrétaire
M. Vincent Perron, vice-président (par visioconférence)
Mme Andrée Turenne, membre
Mme Christine Sauvageau, membre

Joé Thériault, conseiller technique

Personne(s) absente(s) :

M. Alexandre Duplain, membre

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal

4. Sujets

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

4.2 PIIA - construction d'un garage isolé dans une bande de protection d'un secteur de forte pente - 16, chemin des Glacis

4.3 PIIA - construction d'un atelier isolé dans une bande de protection d'un secteur de forte pente - 100, chemin de la Vallée

5. Date de la prochaine réunion régulière

5.1 Date de la prochaine réunion du CCU

6. Varia

6.1 Point de discussion - Normes architecturales

7. Clôture de la réunion

7.1 Clôture de la réunion



1.1 Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19h03.

2.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3.1 Adoption du procès-verbal

Adoption du(des) procès-verbal(aux) de la réunion du :

12 février 2025

Le procès-verbal de la rencontre du 12 février 2025 a été accepté tel que rédigé.

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

Aucune recommandation

4.2 PIIA - construction d'un garage isolé dans une bande de protection d'un secteur de forte pente - 16, chemin des Glacis

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2025-00012, numéro de lot 3 812 914, concernant la construction d'un garage isolé dans une bande de protection d'un secteur de forte pente.

4.3 PIIA - construction d'un atelier isolé dans une bande de protection d'un secteur de forte pente - 100, chemin de la Vallée

CONSIDÉRANT QUE selon le plan de l'arpenteur-géomètre, celui-ci démontre que l'atelier projeté se retrouvera dans une superficie de terrain ayant une pente de 30% et plus.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 55.13 du règlement 09-198, mentionne qu'aucune partie de la construction projetée ne sera implantée sur une superficie de terrain dont la pente excède 30%.

Le comité consultatif recommande **le refus** de la demande de permis 2025-00008, numéro de lot 1 496 879, concernant la construction d'un atelier isolé dans une bande de protection d'un secteur de forte pente.

5.1 Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine rencontre du CCU sera le 2 avril 2025.

Ou le 9 avril 2025.

6.1 Point de discussion - Normes architecturales

Les membres se concertent pour fournir les informations nécessaires pour le rapport. Un modèle de rédaction sera créé.

6.2 Point de discussion - Présence des membres au souper des bénévoles

Les membres doivent mentionnés leur présence et connaître leur allergie.



6.3 Point de discussion - Signature des procès-verbaux pour l'année

Nous allons préparer les procès-verbaux pour que la présidente, la secrétaire et le vice-président, selon le cas, les signent.

7.1 Clôture de la réunion

La présidente lève l'assemblée à 20h08.

Marie Ignaczak, présidente

Danielle Pelletier, secrétaire